



## PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

**Direction départementale des territoires  
de Seine-et-Marne**

Service environnement et  
prévention des risques

Pôle prévention des risques et  
lutte contre les nuisances

**Arrêté préfectoral 2011/DDT/SEPR n° 29  
mettant à jour la liste des risques à prendre en compte  
sur le territoire de la commune de Guérard et les  
documents à consulter pour l'information des  
acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur  
les risques naturels et technologiques majeurs**

Le préfet de Seine-et-Marne  
Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU le décret du Président de la République en date du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination de Monsieur Jean-Michel DREVET, préfet de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral 2001 DAI 1 URB n° 099 du 11 juillet 2001 prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain différentiels liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles sur le territoire de la commune de Guérard ;

VU l'arrêté préfectoral 05 DAI 1 URB n° 013 du 28 janvier 2005 prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation sur le territoire de la commune de Guérard dans la partie amont de la vallée du Grand Morin ;

VU l'arrêté préfectoral 06/DAIDD/ENV n° 001 du 03 février 2006 déterminant la liste des communes pour lesquelles l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs doit être délivrée aux acquéreurs et locataires de biens immobiliers, mis à jour par les arrêtés préfectoraux 06/DAIDD/ENV n° 189 du 11 juillet 2006, 06/DAIDD/ENV n° 195 du 28 août 2006 et 07/DAIDD/ENV n° 011 du 06 mars 2007, 07/DAIDD/ENV n° 106 du 19 novembre 2007, 2009/DDEA/SEPR n° 51 du 19 février 2009, 2009/DDEA/SEPR n° 583 du 22 octobre 2009, 2010/DDEA/SEPR n° 18 du 04 février 2010, 2010/DDEA/SEPR n° 127 du 12 mai 2010, 2010/DDT/SEPR n° 430 du 24 décembre 2010 et 2011/DDT/SEPR n° 17 du 11 avril 2011 ;

VU l'arrêté préfectoral 06/DAIDD/ENV n° 070 du 03 février 2006 fixant la liste des risques à prendre en compte sur le territoire de la commune de Guérard et les documents à consulter pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, mis à jour par l'arrêté préfectoral 07/DAIDD/ENV n°038 du 06 mars 2007 ;

VU l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Monsieur Jean-Yves SOMMIER, directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 10/PCAD/36 du 03 décembre 2010 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves SOMMIER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral 2010/DDT/SEPR n°487 du 29 décembre 2010 portant approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation sur le territoire de la commune de Guérard située dans la partie amont de la vallée du Grand Morin ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des risques à prendre en compte sur le territoire de la commune de Guérard et les documents à consulter pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1er**

La commune de Guérard est exposée aux risques naturels prévisibles d'inondation et de mouvements de terrain différentiels liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles. Le dossier communal d'information annexé à l'arrêté préfectoral 07/DAIDD/ENV n° 038 du 06 mars 2007 est remplacé par le dossier communal d'information annexé au présent arrêté.

### **Article 2**

Les arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur le territoire de la commune de Guérard sont :

- les arrêtés ministériels des 11 janvier 1983, 16 mai 1983, 17 octobre 1986, 15 octobre 1987, 22 février 1989, 12 avril 1994, 6 février 1995, 18 août 1995 et 30 avril 2002 pour le risque inondations et coulées de boues ;
- les arrêtés ministériels des 20 octobre 1992, 3 mars 1995, 12 mai 1997 et 29 décembre 1998 pour le risque de mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse ;
- l'arrêté ministériel du 29 décembre 1999 pour le risque inondations, coulées de boues et mouvements de terrain.

La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est également consultable sur le site internet [www.prim.net](http://www.prim.net).

### **Article 3**

Les éléments nécessaires aux vendeurs et aux bailleurs, pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques utile à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers, sont consignés dans le dossier communal d'information annexé au présent arrêté.

Ce dossier communal d'information comprend :

- une fiche synthétique précisant la nature ainsi que l'intensité du risque auquel la commune est exposée et mentionnant les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer ;
- deux documents cartographiques délimitant les zones exposées au risque inondation et sécheresse sur le territoire de la commune.

### **Article 4**

Le dossier communal d'information visé à l'article 1 et annexé au présent arrêté ainsi que les documents de référence mentionnés dans la fiche synthétique sont consultables aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie de Guérard, de la préfecture de Seine-et-Marne et de la sous-préfecture de Meaux.

### **Article 5**

Le dossier communal d'information et les documents de référence visés à l'article 4 sont mis à jour en fonction de l'évolution des éléments nécessaires à l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques.

### **Article 6**

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune de Guérard et au président de la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Guérard.

Le présent arrêté ainsi que ses modalités de consultation feront l'objet d'une mention dans le journal Le Parisien.

Il est également accessible sur le site Internet de la direction départementale des territoires : <http://www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr>

### **Article 7**

Le secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne, le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne et le maire de la commune de Guérard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Une copie sera adressée à :

- M. le sous-préfet de Meaux
- M. le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne

**Melun, le 11 avril 2011**

*Le préfet,*

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur départemental des territoires  
de Seine-et-Marne

*signé*

Jean-Yves SOMMIER



Préfecture de Seine-et-Marne

## COMMUNE DE GUÉRARD

## Informations sur les risques naturels et technologiques

en application des alinéas I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

## 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

07/DAIDD/ENV n° 038

du 06 mars 2007

mis à jour le 11 avril 2011

## 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non 

Approuvé	date	29 décembre 2010	aléa	Inondation
Prescrit (en cours d'élaboration)	date	11 juillet 2001	aléa	Sécheresse
	date		aléa	
	date		aléa	

Les documents de référence sont :

La notice de présentation du PPRI de la vallée du Grand Morin amont	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
La carte des aléas du PPRI de la vallée du Grand Morin amont (planche 10) au 1/5000 <sup>ème</sup>	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
Le plan de zonage réglementaire du PPRI de la vallée du Grand Morin amont (planche 10) au 1/5000 <sup>ème</sup>	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
Extrait de la carte départementale d'aléa retrait-gonflement des argiles, ou aléa sécheresse, (version octobre 2006) consultable sur www.argile.fr	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>

## 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non 

	date		aléa	
--	------	--	------	--

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------	--------------------------

## 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique , modifié par le décret n°2000-892 du 13 septembre 2000

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia  zone Ib  zone II  zone III  non 

## 5. Description succincte de l'intensité du risque

Aléa : Inondation	intensité :	faible	<input checked="" type="checkbox"/>	moyenne	<input checked="" type="checkbox"/>	forte	<input checked="" type="checkbox"/>
Aléa : Sécheresse	intensité :	faible	<input type="checkbox"/>	modérée	<input type="checkbox"/>	très élevée	<input type="checkbox"/>
Aléa :	intensité :		<input checked="" type="checkbox"/>	moyenne	<input checked="" type="checkbox"/>	forte	<input checked="" type="checkbox"/>

Commentaire littéral succinct

pièces jointes

## 6. Cartographie

document permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Document cartographique délimitant les zones exposées au risque inondation (1 format A4)

Extrait de la carte départementale d'aléa retrait-gonflement des argiles, ou aléa sécheresse (1 format A4)



## PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

### **Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne**

Service environnement et  
prévention des risques  
Pôle prévention des risques  
et lutte contre les nuisances

**Arrêté préfectoral 2012/DDT/SEPR n°210  
complétant l'arrêté préfectoral 2011/DDT/SEPR n°029 du 11 avril 2011  
mettant à jour la liste des risques à prendre en compte sur le territoire de  
la commune de Guérard et les documents à consulter pour l'information  
des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques  
naturels et technologiques majeurs**

Le préfet de Seine-et-Marne  
Chevalier de la légion d'honneur

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

**VU** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;

**VU** le décret du Président de la République en date du 27 mai 2011 portant nomination de Monsieur Pierre MONZANI, préfet de Seine-et-Marne ;

**VU** le décret du Président de la République en date du 26 août 2010 portant nomination de Monsieur Serge GOUTEYRON, sous préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne ;

**VU** l'arrêté du Premier Ministre en date du 1er juillet 2010 nommant Monsieur Jean-Yves SOMMIER, directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

**VU** l'arrêté préfectoral 06/DAIDD/ENV n°001 du 03 février 2006 déterminant la liste des communes pour lesquelles l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs doit être délivrée aux acquéreurs et locataires de biens immobiliers, mis jour par les arrêtés préfectoraux 06/DAIDD/ENV n° 189 du 11 juillet 2006, 06/DAIDD/ENV n° 195 du 28 août 2006, 07/DAIDD/ENV n° 11 du 06 mars 2007, 07/DAIDD/ENV n° 106 du 19 novembre 2007, 2009/DDEA/SEPR n° 51 du 19 février 2009, 2009/DDEA/SEPR n° 583 du 22 octobre 2009, 2010/DDEA/SEPR n° 18 du 04 février 2010, 2010/DDEA/SEPR n° 127 du 12 mai 2010, 2010/DDT/SEPR n° 430 du 24 décembre 2010, 2011/DDT/SEPR n° 17 du 11 avril 2011, 2011/DDT/SEPR n° 234 du 13 mai 2011, 2011/DDT/SEPR n° 444 du 17 novembre 2011 et 2011/DDT/SEPR n° 480 du 08 décembre 2011 ;

**VU** l'arrêté préfectoral 2011/DDT/SEPR n°029 du 11 avril 2011 mettant à jour la liste des risques à prendre en compte sur le territoire de la commune de Guérard et les documents à consulter pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 12/PCAD/21 du 06 mars 2012 modifiant l'arrêté préfectoral n° 11/PCAD/117 du 06 juin 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves SOMMIER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

**CONSIDÉRANT** la circulaire du 2 mars 2011, relative aux modalités de mise en oeuvre des décrets n° 2010-1254 et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique et aux zones de sismicité qui modifient le cadre de l'information préventive des populations et de l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques majeurs ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture et du directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1er**

La commune de Guérard est concernée par une zone de sismicité très faible, comme la totalité du département de Seine-et-Marne. Le dossier communal d'information annexé à l'arrêté préfectoral 2011/DDT/SEPR n°029 du 11 avril 2011 reste en vigueur. Il est complété par le dossier communal d'information ci-joint, spécifique au risque sismique.

### **Article 2**

L'état des risques naturels et technologiques pour la commune mentionnée à l'article 1er situera le bien en zone de sismicité très faible, comme indiqué dans la rubrique 4 de la fiche synthétique.

### **Article 3**

Est annexé au présent arrêté un dossier communal d'information comprenant :

- une carte départementale spécifique au risque sismique ;
- une fiche synthétique précisant la nature ainsi que l'intensité des risques auxquels la commune est exposée et mentionnant les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

L'ensemble du dossier communal d'information est consultable en mairie, préfecture et sous-préfecture.

### **Article 4**

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune de Guérard et au président de la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Guérard.

Le présent arrêté ainsi que ses modalités de consultation feront l'objet d'une mention dans le journal Le Parisien.

Il est également accessible sur le site Internet de la direction départementale des territoires : <http://www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr> – rubrique « Risques ».

### **Article 5**

Le secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne et le maire de la commune de Guérard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Une copie sera adressée à :

- M. le sous-préfet de Meaux
- M. le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne

Melun, le 02 mai 2012

Le préfet,  
Pour le préfet de Seine-et-Marne  
Le directeur départemental des territoires  
de Seine-et-Marne

*signé*

Jean-Yves SOMMIER

## Commune de GUÉRARD

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° **2011/DDT/SEPR n° 029**

du **11 avril 2011**

complété le **02 mai 2012**

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles

##### [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Approuvé**

date **29 décembre 2010**

aléa **Inondation**

**Prescrit (en cours d'élaboration)**

date **11 juillet 2001**

aléa **Sécheresse**

date

aléa

date

aléa

Les documents de référence sont :

La notice de présentation du PPRI de la vallée du Grand Morin amont

Consultable sur Internet

La carte des aléas du PPRI de la vallée du Grand Morin amont (planche 10) au 1/5000ème

Consultable sur Internet

Le plan de zonage réglementaire du PPRI de la vallée du Grand Morin amont (planche 10) au 1/5000ème

Consultable sur internet

Extrait de la carte départementale d'aléa retrait-gonflement des argiles ou aléa sécheresse (version octobre 2006) consultable sur [www.argile.fr](http://www.argile.fr)

Consultable sur internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone **5** Moyenne zone **4** Modérée zone **3** Faible zone **2** Très faible Zone **1**

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Document cartographique délimitant les zones exposées au risque inondation (1 format A4)**

**Extrait de la carte départementale d'aléa retrait-gonflement des argiles ou aléa sécheresse (1 format A4)**

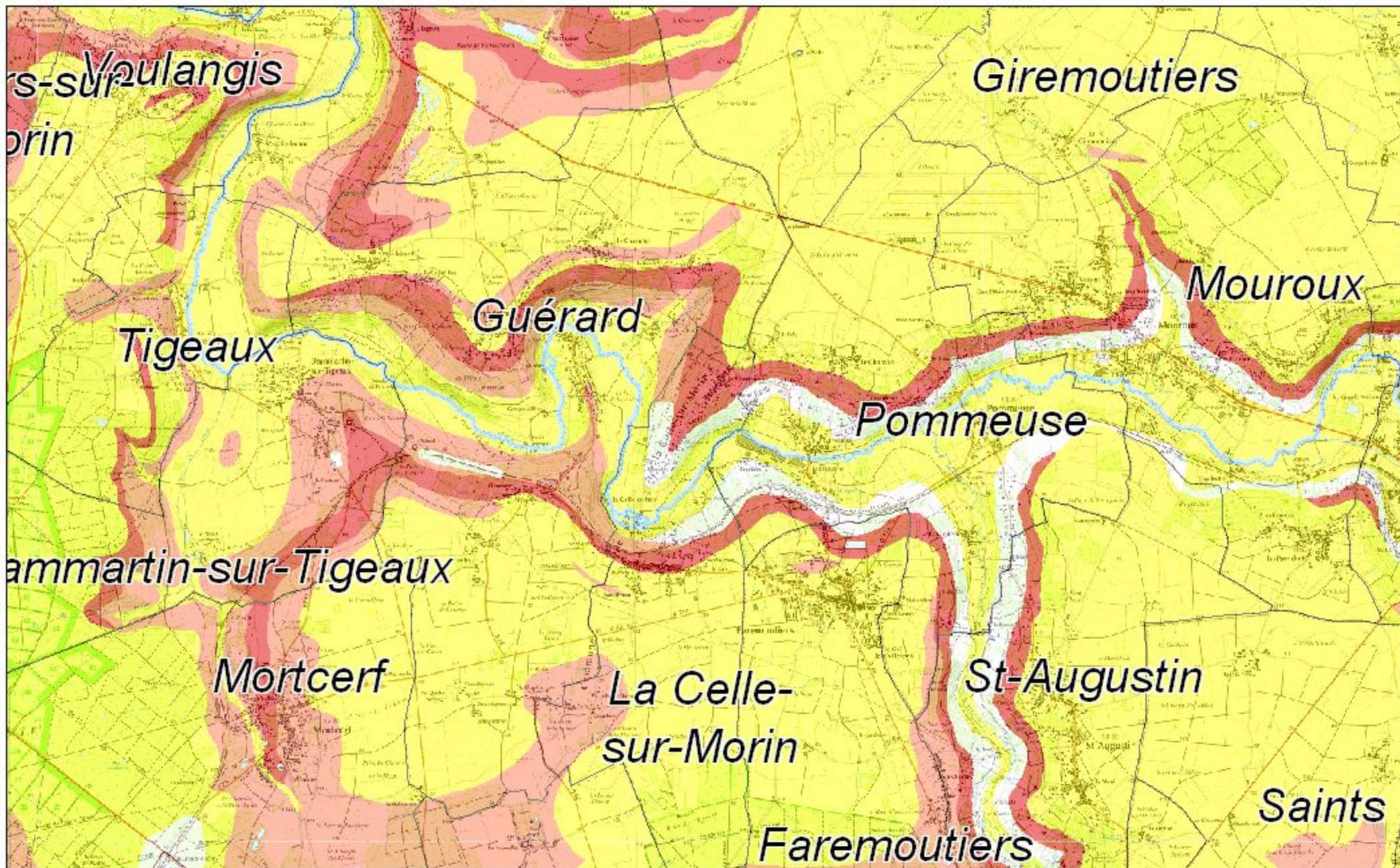
#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Sites internet :

[www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr) (DDT77)

[www.seine-et-marne.pref.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.pref.gouv.fr) (Préfecture77)



**Commune de GUERARD**  
**Information des acquéreurs et des locataires**  
**sur le risque sécheresse**

Annexe à l'arrêté préfectoral  
 07/DAIDD/ENV n° 038  
 du 06 mars 2007  
 Mis à jour le 11 avril 2011

	Aléa fort		Aléa faible
	Aléa moyen		Aléa nul



Information des acquéreurs et des locataires sur le risque inondation

